



## regularisations des sans papiers en france

Par **simowaf**, le **23/08/2011** à **13:29**

je suis marocain en septembre 2011 j'aurai 10 ans en france. je voudrai déposer un dossier de régularisations. est ce possible et est ce qu'il y a un espoir d'etre régularisé en contactant un avocat. merci de votre réponse

Par **suzanne020**, le **28/08/2011** à **19:43**

Bonjour,

Si vous avez travaillé au cours de ses 10 années et que vous avez vos avis d'imposition, vous pouvez faire votre demande, si vous avez besoin, je peux vous aider à constituer un dossier solide pour la préfecture. De quelle préfecture s'agit-il? contactez moi :

suzanne.020@hotmail.fr

Cordialement.

Par **Domil**, le **28/08/2011** à **21:06**

Et évidemment, quand quelqu'un de tout nouveau sur un forum, vous propose son aide, si spontanément et avec une adresse mail anonymisante, on ne lui donne JAMAIS aucune information bancaire, de nom, d'adresse, et on ne lui envoie JAMAIS de copie de documents, quel que soit le prétexte invoqué.

Par **suzanne020**, le **28/08/2011** à **21:27**

Mes conseils sont gratuits.

Cordialement.

Par **Domil**, le **28/08/2011** à **21:30**

Je n'en doute pas, mais vous savez, il y a beaucoup d'arnaques dans sur le sujet et l'une d'elles consiste à donner des conseils juridiques, puis à exiger soit de l'argent, soit des copies

de documents permettant de monter des usurpations d'identité.  
Mieux vaut prévenir que guérir.

Par **suzanne020**, le **28/08/2011** à **21:40**

Oui je comprends, moi en toute sincérité je donne des conseils gratuits, la seule chose que je peux facturer en cas de besoin c'est les courriers que je réalisent (10€/le courrier) et c'est pas grand chose...

Par **Domil**, le **29/08/2011** à **00:33**

[citation]Oui je comprends, moi en toute sincérité je donne des conseils gratuits, la seule chose que je peux facturer en cas de besoin c'est les courriers que je réalisent (10€/le courrier) et c'est pas grand chose...[/citation]

Ah ben tiens, **c'est gratuit mais quand même c'est payant**

Je ne sais pas pourquoi, l'habitude peut-être, mais dès votre première réponse, je le sentais venir. Oh le truc est connu : un nouvel arrivant, tout de suite la proposition de contact privé avec une adresse mail anonymisante, ça se voit tout de suite.

Et vous déclarez vos revenus sur le net ? Vous avez le droit de facturer votre travail ainsi. A moins que vous soyez justement une secrétaire juridique en freelance qui vient chercher des clients sur les forums ....

Par **rebond**, le **29/08/2011** à **10:18**

Suite "Suzanne"

Je signale également le fait que "suzanne" propose des services ,hors forum.

Elle n'est pas avocat, pas plus que conseil mandaté par une association spécialisée : il y a donc exercice illégal de la profession d'avocat !

"L'enfer est pavé de bonnes intentions"

Par **suzanne020**, le **02/09/2011** à **23:18**

Tiens tiens Monsieur Rebond, vous semblez être si sûr de vous... Pourquoi ne viendriez-vous pas à ma rencontre, dans mon bureau, voir mes diplomes et surtout constater s'il y a réellement illégalité dans mon activité professionnelle ? Si réellement vous êtes sûr de vous, venez mon cher Magistrat, retirez votre masque et venez ? Où puis-je vous trouver? dans un tribunal? lequel? votre Nom? si vous êtes si compétent et êtes persuadé que je travail dans l'illégalité ? n'ayez crainte venez? ca voyez-vous c'est de la diffamation alors svp du haut de votre statut, attention, surveillez votre langage si vous ne souhaitez pas qu'il vous trahisse...

Magistrat, avocat ou rien du tout.. Vous manquez de courage!

Par **rebond**, le **02/09/2011** à **23:32**

"Tiens tiens ... Pourquoi ne viendriez-vous pas à ma rencontre, dans mon bureau, ... Si réellement vous êtes sûr de vous, **venez mon cher Magistrat, retirez votre masque** et venez ?

Où puis-je vous trouver? dans un tribunal? lequel? **votre Nom?** n'ayez crainte venez? ... attention, surveillez votre langage si vous ne souhaitez pas qu'il vous trahisse... Magistrat, avocat ou **rien du tout..** Vous manquez de courage!".

Agressivité, Parano ,vulgarité... tout se soigne !

votre blog est bien vide , non ?

Par **suzanne020**, le **03/09/2011** à **00:02**

Mon blog est vide car contrairement à vous, je ne passe pas mon temps sur les forums à bombarder à coup de mots lourds de conséquence.... Et puis encore une fois, pour ne pas changer vous répondez à côté... Mon agressivité vaut mieux que votre ton hautain et autoritaire... en attendant, compte tenu de vos propos c'est vous qui avez le plus besoin d'un traitement. Je vous le trouve ce docteur??? c'est gratuit...

Par **youris**, le **03/09/2011** à **00:44**

ce qui est sur c'est qu'une secrétaire juridique n'a pas le droit de donner des consultations juridiques c'est le monopole des avocats, notaires, huissier de justice, enseignant du droit, expert comptable sous conditions.

Par **suzanne020**, le **03/09/2011** à **01:04**

alors vous êtes ancien avocat, actuel Magistrat et futur retraité? euh actuel magistrat en exercice sur le site legavox?... je vois...

Par **rebond**, le **03/09/2011** à **09:07**

Bonjour,

Merci Youris de ce rappel sur les professions règlementées.

Heureusement, ce forum est animé par de nombreux intervenants compétents et soucieux

d'aider bénévolement les autres , ce qui est tout de même rassurant dans une société décrite comme égotiste et autiste.

Je me réjouis également de constater que ce type de poémique stérile est exceptionnel.

Bien cordialement

Par **youris**, le **03/09/2011 à 10:15**

suzanne020,

vous avez perdu je ne suis rien de tout ça.

mais il n'est pas interdit à quiconque de connaître la loi.